



**Terres
D'AURIGNAC**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aurignac, le 23 juillet 2015

Objet : Convocation Conseil Communautaire.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 29 juillet prochain, à 20 h 30, à la CCTA.**

L'ordre du jour sera le suivant :

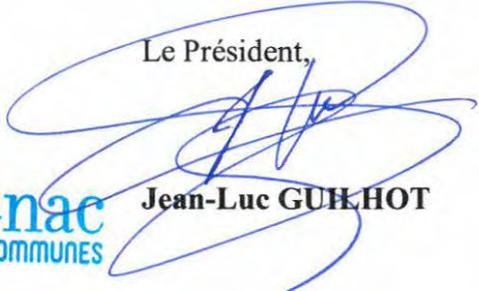
- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal *
- Chambre Régionale des Comptes : compte rendu ;
- Rapport ATD : différé faute d'éléments en raison du non vote du budget ;
- Protocole Maison de Santé ;
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



**Terres
D'AURIGNAC**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Président,


Jean-Luc GUILHOT

** Le dossier prêt à être arrêté est disponible au format papier à la CCTA et téléchargeable sur la plateforme habituelle :*

<https://ondrive.live.com>

☞ Cliquer sur l'onglet « se connecter »

☞ Entrer l'adresse mail suivante : plateformeppa@gmail.com

☞ Entrer les identifiants :

• adresse mail : plateformeppa@gmail.com

• mot de passe : PPA2015CCTA

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 JUILLET 2015

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot (procuration de Bernard Gabas) Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego (procuration de Marie-Hélène Fleurigeon) Philippe Bertrand (procuration de Laurence Darnise) Nicole Samouillan Jean Marc Viguié
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrère
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents :	26
Représentés :	4
Absents non représentés :	0
Total votants :	30

Monsieur Philippe BERTRAND est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les délégués que le conseil de ce soir sera consacré à l'arrêt du PLU intercommunal et au bilan de la concertation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 27 mai 2015 est adopté avec les modifications suivantes à la demande de Thomas Faure :

« Page 7: Monsieur Faure (Thomas) fait noter que, quelle que soit l'issue du vote, le budget étant déséquilibré, le sous-préfet saisira la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Président confirme, sachant que la CRC est déjà saisie du compte administratif qui a été refusé ».

Madame Samouillan interroge Monsieur Chrétien sur son retrait de la gestion du musée, annoncée lors du conseil communautaire précédent. Elle demande quel est l'élu qui va reprendre ce dossier.

Monsieur Chrétien confirme ses dires du conseil précédant : la régie d'exploitation n'existant plus, il se désengage de la gestion quotidienne du musée mais continue tout de même de suivre le marché jusqu'à sa finalisation.

Monsieur Boube relit le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale : il est clairement mentionné les propos de Monsieur Chrétien qui a assuré qu'en cas de rejet du budget, il faudrait en assumer les conséquences, notamment en terme de fiscalité. Il sous-entend par là que les « frondeurs » seraient responsables, en votant contre le budget, de l'augmentation de la fiscalité. Or, les élus d'opposition ont au contraire pris une décision douloureuse certes, mais courageuse, qu'ils assument pleinement et qu'ils exprimeront, au besoin, à la population.

Monsieur Chrétien répond qu'il parlait avant tout des conséquences en matière de personnel.

Monsieur Faure (Thomas) souligne que l'augmentation de la fiscalité aurait été inéluctable car le budget était en déséquilibre. Il n'est donc pas très honnête d'en faire porter la seule responsabilité à ceux qui n'ont pas voté le budget.

Madame Samouillan demande à Monsieur Sors ce qu'il compte faire pour le musée, sachant qu'il avait annoncé qu'il suivrait le Président de la régie.

Monsieur Sors confirme que si le Président de la régie ne reste pas, il ne restera pas non plus.

Madame Samouillan demande ce qui se passera si la régie est récréée.

Monsieur Sors lui répond qu'ils aviseront sur le moment.

Monsieur le Président donne lecture des pouvoirs qui ont été transmis :

- Bernard Gabas a donné pouvoir au Président,
- Régine Boulp a donné pouvoir à Alain Passament,
- Laurence Darnise a donné pouvoir à Philippe Bertrand,
- Marie-Hélène Fleurigeon a donné pouvoir à Jean-Michel Losego.

I. PLU intercommunal :

Monsieur le Président lit le projet de délibération à l'Assemblée.

Céline Jougla, du cabinet Citadia, rappelle les différentes étapes du PLUi :

- Diagnostic,
- PADD,
- Règlement (documents graphiques),
- Arrêt PLUi / bilan de concertation (délibération),
- Avis des Personnes Publiques Associées (PPA),
- Enquête Publique,
- Approbation par le Conseil Communautaire (délibération),

Elle rappelle également le contenu du dossier :

- Rapport de présentation,
- PADD,
- Orientations d'Aménagement Programmées (OAP),
- Traduction règlementaire (zonage),
- Annexes (réseau d'eau, assainissement...).

Monsieur le Président rappelle la concertation mise en œuvre : deux séries de réunions publiques, articles dans les journaux, registres à disposition du public à la CCTA et dans chaque commune, une exposition (panneaux) à la CCTA, réunions avec la profession agricole, réunion avec les PPA.

Après l'arrêt, objet de ce conseil communautaire, et transmission de la délibération aux PPA, ces dernières disposent d'un délai de trois mois pour rendre leur avis.

Il faut également saisir la CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Madame Rey fait remarquer qu'en terme de visibilité, les documents informatiques ne sont pas évidents. Au demeurant, elle affirme avoir imprimé un document ce matin et constaté qu'il n'était pas à jour...

Monsieur le Président lui répond que le coût de l'impression de ces documents est très élevé si on les duplique pour chaque commune (plus de 4 000 € pour 19 documents intégraux). C'est la raison pour laquelle les documents sont transmis sous forme numérique.

Monsieur le Président fait ensuite lecture du bilan de concertation (cf document ci-joint).

Madame Rey trouve qu'il aurait été plus judicieux de réaliser le PLUi après l'approbation du SCOT.

Céline Jougla lui répond qu'il est tout aussi pertinent d'avoir réalisé le PLUi en amont du SCOT car cela permettra de moins subir les exigences de ce dernier.

Monsieur Fitte ajoute que l'intégration du PLUi dans le SCOT pourra, au final, s'avérer restrictive.

Monsieur le Président lui fait remarquer que les PLUi prescrit aujourd'hui sont beaucoup plus restrictifs que ceux d'il y a deux ou trois ans. Donc, plus on attend, plus le PLUi sera restrictif.

Monsieur Chrétien confirme ces dires et cite l'exemple d'une commune qui n'avait pas de PLU et qui, en intégrant le SCOT du sud toulousain, s'est retrouvée sans aucune possibilité de construire.

Monsieur Boube est d'avis qu'il faut, coûte que coûte, aboutir. Le RNU, laxiste pendant longtemps, est une contrainte qu'il faut dépasser. Toutefois, il regrette profondément que les élus n'aient plus la main pour bâtir leur propre politique d'aménagement du territoire. Des wagons passent et ne s'arrêtent plus....

Malgré les efforts des uns et des autres, de nombreuses contraintes (environnementales, architecturales) sont venues s'ajouter, complexifiant encore davantage la réalisation de ce PLUi.

L'arrêt du PLUi aujourd'hui renvoie, avec le délai de réponse des PPA, fin 2015 ou début 2016.

Malgré la situation actuelle de la CCTA et l'envie – démocratique – de sanctionner, il faut être capable de faire la part des choses et se dire que ce n'est pas le Président qui présente le PLUi mais bien l'ensemble des 19 maires. Partant, il ne serait pas responsable d'être frondeurs sur cette question car le rejet de cette délibération reviendrait à devoir tout recommencer avec des contraintes plus importantes encore.

André Massarin trouve que ce PLUi n'est pas conforme aux attentes du monde rural car, au vu des contraintes imposées, il est évident que plus personne ne viendra construire dans les villages.

Monsieur le Président rappelle que, lors de la rencontre avec Philippe Kahn, Directeur de la DDT 31, Madame Lydie Faure avait campé sur ses positions. Néanmoins, il semble que Philippe Kahn ait entendu les arguments présentés par le cabinet d'études et lui-même. Il faut garder à l'esprit que c'est l'avis de l'Etat qui fera foi devant la commission d'enquête.

Monsieur le Président fait maintenant passer au vote et demande l'approbation de l'arrêt du PLUi ainsi que du bilan de la concertation.

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 7

La délibération est adoptée.

[Madame Jougla, du cabinet Citadia, quitte la séance].

Monsieur Faure (Thomas) prend alors la parole au nom de tous les maires qui ont voté contre le CA et le budget et qui ont constitué un groupe apolitique visant à contribuer au redressement de la CCTA.

Il déplore tout d'abord qu'il n'y ait eu aucune communication depuis le dernier conseil communautaire (27 mai). Il affirme ensuite que la CCTA souffre d'un problème structurel de gouvernance.

La situation financière catastrophique de la CCTA ne peut être purement et simplement imputée à des investissements trop lourds ou à des transferts de compétences non accompagnés de transferts de charges.

Dans cette situation, la responsabilité du Président est pleinement et directement engagée.

Les agents, quant à eux, vivent également cette période difficile et doivent être remerciés pour leur dévouement.

La défiance vis-à-vis du Président s'est traduite par le rejet du CA et du budget. Mais le malaise ne se résume pas à quelques frondeurs et force est de constater que le doute s'est installé dans l'esprit de bon nombre de délégués communautaires.

Il est, qui plus est, malhonnête de rejeter la faute de l'augmentation de l'imposition sur ceux qui ont voté contre le budget car ce dernier étant en déséquilibre, la Chambre Régionale des Comptes aurait été, de toute façon, saisie.

L'ensemble des élus est déçu d'en être arrivé à pareille situation mais la sonnette d'alarme a été tirée à maintes reprises sans qu'aucune réaction ne se soit fait entendre de la part de l'exécutif.

A cela s'ajoute un certain nombre de pratiques qui contribuent à semer le doute parmi les élus : une délibération en date du 23 septembre 2013 qui semble avoir été prise sans concertation devant le conseil communautaire, la question du remboursement des frais de déplacement du Président...

S'il est évident que tout un chacun est prêt à fournir des efforts, les élus sont en questionnement et la confiance est rompue : le Président a perdu sa légitimité et il devient évident, dans ces conditions, qu'il devrait démissionner. Sans cette démission, comment accepter les efforts qui devront nécessairement être faits par les agents, les élus, les communes et surtout les contribuables ?

Le Président a incontestablement été à l'origine du développement de l'intercommunalité, de la mutualisation des services, ce que personne ne remet en cause aujourd'hui. Mais la situation actuelle ne lui permet plus d'être écouté.

Il devient donc évident qu'une autre équipe doit se mettre en place pour reprendre la gestion de la CCTA dans la transparence, la rigueur et la concertation.

Sans cela, il s'avèrera impossible pour un grand nombre d'élus de valider les propositions et délibérations présentées par ce président.

Monsieur Cheylat s'inscrit dans la lignée de ce qui vient d'être dit et se dit solidaire des salariés de la CCTA qui sont inquiets devant cette situation. Dans ces conditions, il ne peut continuer à soutenir la majorité actuelle.

Monsieur le Président fait état de la rencontre avec les membres de la Chambre Régionale des Comptes, Thierry Teulière, magistrat de la première section et Céline Arquié, magistrat de la deuxième section, le 1^{er} juillet dernier.

Étaient présents lors de cette rencontre, outre le Président lui-même, le vice-président délégué aux finances, Jacques Féraut, le receveur municipal, Chantal Robert, la DGS, Nicole Doro et la comptable Patricia Gardelle.

Suite à cet entretien, les vice-présidents de la CCTA ont également été reçus par Monsieur Teulière et Madame Arquié.

Le compte-rendu de la CRC est parvenu à la CCTA le 27 juillet. Il est rendu exécutoire par arrêté préfectoral reçu ce jour par mail (la version papier va suivre d'ici peu de temps).

L'avis de la CRC est distribué à l'ensemble des délégués communautaires.

Madame Rey fait remarquer qu'il y avait deux possibilités pour arrêter le budget de la CCTA : le préfet ou le conseil communautaire.

Monsieur le Président réfute cette argumentation la majorité des conseillers communautaires, la CRC devait être obligatoirement saisie et son avis ne peut être rendu exécutoire que par arrêté préfectoral.

Monsieur Faure (Thomas) s'avère surpris qu'avec une telle augmentation de la fiscalité, le déficit ne diminue pas.

Monsieur Féraut fait remarquer que la CRC n'a inscrit au budget que les recettes officiellement notifiées. Ne sont donc pas inscrites les recettes provenant de Carrefour (50 000 €) et de la DETR supplémentaire pour la Maison Médicale (150 000 €).

Monsieur Massarin demande comment l'on va pouvoir rembourser le prêt relais de 800 000 € contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour la Maison Médicale.

Monsieur le Président lui répond que le Crédit agricole étudie actuellement le lissage d'une partie du prêt relais du musée.

Monsieur Lagrange fait remarquer que si lissage devient effectif, les taux d'imposition devraient baisser.

Monsieur Faure (Thomas) note qu'il faudra tout de même rembourser l'annuité des emprunts (270 000 € d'annuité en capital pour les prêts à long terme) et qu'il sera donc quasiment impossible de baisser les taux d'imposition d'emblée.

Monsieur Boube s'étonne que la CRC puisse tirer de telles conclusions sans se demander pourquoi 16 délégués sur 30 ont rejeté le budget.

Il apprécierait que soient prises en compte les voix de ceux qui ont voté contre le budget. Au demeurant, il reste persuadé que si l'analyse commandée à l'ATD avait été présentée en amont, on aurait certainement présenté un tout autre budget.

A cet égard, il a contacté Monsieur Palazy hier matin et ce dernier lui a assuré disposer de tous les éléments financiers lui permettant de produire les analyses demandées mais n'avoir plus eu de contact de la part de la CCTA depuis un certain temps.

Monsieur le Président répond que le CA a été transmis à l'ATD ainsi que le projet de budget. Toutefois, sachant qu'ils n'ont pas été votés, il devenait impossible à l'ATD de bâtir un scénario vu que la CRC allait inmanquablement être saisie.

Monsieur Fitte reste d'avis que l'audit de l'ATD aurait justement dû servir à élaborer le budget de la CCTA.

Monsieur Viguié rappelle les termes du procès-verbal du conseil communautaire du 7 avril 2015 où le Président avait affirmé que « l'analyse de l'ATD sera présentée avant le vote du budget 2015. »

Monsieur Boube constate que la CCTA traverse une importante crise, qui est une crise financière mais aussi une crise de gouvernance dont le Président porte la responsabilité. Tout le monde a à cœur de sortir de cette situation mais cela passe nécessairement par la démission du Président, ainsi que l'a exprimé Thomas Faure.

Monsieur de Galard constate que si le budget a été rejeté par une majorité d'élus, c'est que l'équilibre budgétaire était irréalisable. Il est évident que l'éclairage de l'ATD aurait permis de mieux cerner la situation par l'apport de certains éléments qui auraient peut-être généré un autre vote...

Aujourd'hui, le budget est imposé par l'administration. La population ne manquera pas de se retourner vers les élus locaux pour manifester son mécontentement.

Les contribuables ne comprendront pas que l'équipe actuelle puisse continuer à assurer la gestion de la CCTA. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de présenter une nouvelle équipe, constituée de personnes volontaires et désireuses de remettre la communauté sur les rails.

Monsieur Fitte corrobore ces propos. Depuis une dizaine d'années, il constate la détérioration de la situation de la CCTA. Lors des dernières élections, le président a été élu dans un mouchoir de poche en allant solliciter l'appui de personnes nouvelles ; mais aujourd'hui, il est mis en bascule et n'est plus suivi.

Pendant des années, le conseil communautaire a suivi ses propositions, souvent par militantisme, parfois aveuglement. Aujourd'hui, derrière les élus, ce sont les simples citoyens qui s'expriment et il est clair que le président doit démissionner.

Il revient sur le sujet des communes nouvelles et assure que cela n'était qu'une manière calculée de contourner les problèmes financiers de la CCTA qui est devenue une « patate chaude »...

Monsieur le Président souhaite poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur Viguié se montre stupéfait de sa « non réaction » suite aux différents discours qui viennent d'être prononcés, notamment pour réclamer sa démission, et se demande si son attitude relève de la désinvolture ou de la pure inconscience...

Madame Rey est d'avis que l'augmentation de la fiscalité imposée par la CRC ne résoudra pas tous les problèmes et se range derrière l'avis de Thomas Faure : si l'on veut aller se vendre auprès des banques en étant tant soit peu crédibles, cela ne pourra se faire qu'avec une équipe renouvelée.

Monsieur Boube regrette sincèrement que certains maires aient pu dire devant leur conseil municipal, avant même que le rapport de la CRC n'ait été présenté, dès le lendemain du rejet du budget par le conseil communautaire, que la fiscalité augmenterait d'au moins 45%.

Il souhaite réellement sortir la CCTA de cette crise et note que beaucoup sont prêts à faire des efforts pour cela. Il en appelle à la responsabilité des élus qui doivent s'abstenir de certains propos. Cette conception de la démocratie, il ne l'accepte pas et ne l'acceptera jamais. Et le président se doit de tirer les conclusions de tout cela.

Monsieur le Président tente de poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur de Galard reprend la parole pour dire que lors du regroupement prochain des intercommunalités, il faudra nécessairement négocier avec ceux qui accepteront de nous reprendre. Or, cette négociation devra se faire avec une nouvelle équipe, ce qui implique de faire, en interne, les remaniements qui s'imposent afin de créer, ensemble, une vraie structure, dans un esprit de renouveau et de loyauté.

Monsieur le Président souhaite poursuivre l'ordre du jour.

Monsieur Viguié souligne à nouveau l'insouciance, l'inconscience d'un président qui poursuit l'ordre du jour comme si de rien n'était alors qu'une majorité d'élus vient lui demander de démissionner.

Monsieur Lagrange fait remarquer que le président a été élu démocratiquement et que sa démission ne résoudra en rien les problèmes financiers de la CCTA.

Monsieur Faure (Thomas) lui rétorque que le président est tout de même en grande partie responsable des problèmes financiers de la CCTA...

Madame Rey dit avoir connu l'époque des votes à l'unanimité systématique, de la confiance absolue. Puis est apparue une période de doutes et de questionnements qui sont toujours restés sans réponse et, partant, se sont consolidés. Elle constate que les doutes d'hier sont devenus la réalité d'aujourd'hui et que la confiance est perdue.

Monsieur Faure (Thomas) confirme ces propos et se dit loin d'être convaincu par les capacités du président en matière de gestion financière. Au demeurant, si c'est bien le conseil communautaire qui valide les projets, c'est tout de même le président qui les met en œuvre et c'est la manière dont ils ont été mis en œuvre plus que les projets eux-mêmes, qui laisse beaucoup à désirer.

Monsieur Fitte ajoute que la responsabilité des élus réside dans la confiance absolue qu'ils ont eue envers un président qui les a dupés.

Monsieur Cheylat, pour sa part, assure n'avoir jamais obtenu de réponses à ses questions. Il trouve au demeurant parfaitement anormal que certains membres de l'actuelle majorité soient allés voir d'autres élus afin de « se placer » au sein d'une future équipe.

Monsieur le Président enchaîne en distribuant, pour information, le protocole de la Maison de Santé à l'ensemble des délégués.

Mesdames Rey et Ader s'offusquent de ce que les choses aient été, comme toujours, discutées et validées en amont. Tout est signé, tout est acté, les délégués n'ont pas leur mot à dire...

Monsieur le Président lui rappelle que ce protocole a été validé par un comité de pilotage composé d'élus de la CCTA.

Monsieur Viguié fait remarquer que la clause de résiliation de ce protocole lui paraît bien fragile.

QUESTIONS DIVERSES

ADAP :

Monsieur Loubeyre fait le point sur le dossier ADAP. Il note qu'à ce jour, 3 communes seulement ont délibéré : Eoux, Esparron et Peyrissas.

La délibération de Boussan est également en cours.

Monsieur Boube demande si l'agenda mis en place tient toujours.

Monsieur Loubeyre lui répond par l'affirmative : 3 années supplémentaires ont déjà été accordées.

Il précise que le cabinet d'études sera chargé de faire un état de ce qui va et de ce qui ne va pas. Il sera à même d'accorder des dérogations dans certains cas.

Il est évident que la date du dépôt du dossier, initialement prévue le 27 septembre, ne sera pas tenable. Mais une dérogation sera accordée sans problème pour permettre au cabinet d'études de réaliser son travail.

Prochain Conseil Communautaire :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain conseil communautaire se tiendra le jeudi 06 août à 20 h 30 et qu'il portera, entre autres, sur les tarifications des ALAE/ALSH pour l'année scolaire 2015/2016.

Monsieur Fitte s'étonne de ne pas avoir entendu Monsieur Losego tout au long du déroulement du conseil. Il souhaiterait qu'il s'exprime sur la situation évoquée.

Monsieur Losego lui répond que s'il avait souhaité prendre la parole, il l'aurait fait et que s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne l'a pas jugé opportun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.